

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE
DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2018



NICHOLSON & BEAUMONT
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, des flux de trésorerie, et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux norms d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux ASNFPPO, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:



NICHOLSON & BEAUMONT
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (a continué)

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
le 21 octobre 2019

Comptables professionnels agréés

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
Au 31 décembre 2018**

Actif

	<u>Fonds d'administration</u>	Fonds d'indemnités de <u>retraite</u>	<u>Écritures soldées d'un fonds à l'autre</u>	2018 <u>Total</u>	2017 <u>Total</u>
Actif à court terme					
Encaisse	675 545 \$	47 424 \$	-	722 969 \$	419 934 \$
Comptes débiteurs	5 236 910	-	-	5 236 910	1 481 481
À recevoir du fonds d'administration	<u>-</u>	<u>2 647</u>	<u>(2 647)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	5 912 455	50 071	(2 647)	5 959 879	1 901 415
Actif à long terme					
Placements (note 3)	<u>11 427 176</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 427 176</u>	<u>10 733 164</u>
	<u>17 339 631 \$</u>	<u>50 071 \$</u>	<u>(2 647) \$</u>	<u>17 387 055 \$</u>	<u>12 634 579 \$</u>

Passifs et soldes des fonds

Passifs à court terme					
Revenu différé	166 667 \$	-	-	166 667 \$	166 667 \$
Comptes créditeurs	5 186	-	-	5 186	287
Payable au fonds d'indemnités de retraite	<u>2 647</u>	<u>-</u>	<u>(2 647)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	174 500	-	(2 647)	171 853	166 954
Passif à long terme					
Réserves pour fluctuation des réclamations	6 932 959	-	-	6 932 959	4 837 228
Engagements accumulés pour l'obligation au titre des prestations de retraite/cess. d'emploi	<u>-</u>	<u>50 071</u>	<u>-</u>	<u>50 071</u>	<u>47 028</u>
	<u>7 107 459</u>	<u>50 071</u>	<u>(2 647)</u>	<u>7 154 883</u>	<u>5 051 210</u>
Solde des fonds (page 4)					
Sans restriction	<u>10 232 172</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 232 172</u>	<u>7 583 369</u>
	<u>17 339 631 \$</u>	<u>50 071 \$</u>	<u>(2 647) \$</u>	<u>17 387 055 \$</u>	<u>12 634 579 \$</u>

Approuvé par _____

Voir les notes afférentes aux états financiers

Engagement (note 4)

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution du solde des fonds
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnités de retraite	2018 Total	2017 Total
Solde des fonds en début d'exercice	7 583 369 \$	- \$	7 583 369 \$	9 367 309 \$
Variations durant l'exercice				
Revenus (dépenses) excédentaires de l'exercice - page 5	2 651 450	(2 647)	2 648 803	(1 783 940)
Transferts inter-fonds	<u>(2 647)</u>	<u>2 647</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Transferts inter-fonds	<u>10 232 172</u> \$	<u>-</u> \$	<u>10 232 172</u> \$	<u>7 583 369</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds d'indemnités de retraite</u>	<u>2018 Total</u>	<u>2017 Total</u>
Revenus				
Intérêts sur dépôts et investissements (pertes)	(236 778) \$	396 \$	(236 382) \$	(392 042) \$
Remboursements de la compagnie d'assurance	6 612 520	-	6 612 520	1 155 019
Gains sur la vente de placements	506 331	-	506 331	959 027
Province du Nouveau-Brunswick	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000
(Perte) ou gain non réalisé sur les placements détenus à des fins de transaction	<u>(281 703)</u>	<u>-</u>	<u>(281 703)</u>	<u>15 442</u>
	<u>7 600 370</u>	<u>396</u>	<u>7 600 766</u>	<u>2 737 446</u>
Dépense				
Subvention aux primes et réclamations réglées	4 613 604	-	4 613 604	4 169 390
Avantages sociaux	-	3 043	3 043	2 213
Services de liaison	994	-	994	557
Matériel et dépenses de bureau	59 128	-	59 128	37 069
Frais et intérêts bancaires	84	-	84	86
Dépenses de voyage - fiduciaires	12 404	-	12 404	17 860
Conférences et congrès	33 471	-	33 471	31 726
Honoraires professionnels	11 960	-	11 960	32 006
Traduction	5 819	-	5 819	10 626
Assurance responsabilité et assurance voyage	6 400	-	6 400	6 400
Conseillers professionnels	139 875	-	139 875	139 875
Frais de gestion des placements	<u>65 181</u>	<u>-</u>	<u>65 181</u>	<u>73 578</u>
	<u>4 948 920</u>	<u>3 043</u>	<u>4 951 963</u>	<u>4 521 386</u>
Revenus (dépendances) excédentaires de l'exercice	<u>2 651 450</u> \$	<u>(2 647)</u> \$	<u>2 648 803</u> \$	<u>(1 783 940)</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Encaisse provenant des activités de fonctionnemen		
Revenus (dépenses) excédentaires pour l'exercice	2 648 803 \$	(1 793 940) \$
Ajouter des éléments hors caisse		
(Gain) perte sur la vente de placements	(506 331)	(959 027)
(Gains) pertes non réalisés sur les placements détenus jusqu'à échéance	281 703	(15 442)
Avantages aux employés accumulés	<u>3 043</u>	<u>2 213</u>
	<u>(2 427 218)</u>	<u>(2 756 196)</u>
Variations nettes dans les éléments non monétaires		
Comptes débiteurs	(3 755 429)	106 555
Comptes créditeurs	<u>4 899</u>	<u>(1 111)</u>
	<u>(3 750 530)</u>	<u>(105 444)</u>
Encaisse nette fournie (utilisée) dans les activités de fonctionnement	<u>(1 323 312)</u>	(2 650 752)
Encaisse provenant des activités de placement		
Achat des placements	(6 199 630)	(5 765 480)
Cessions de placements	<u>5 730 246</u>	<u>8 402 065</u>
Encaisse nette fournie (utilisée) par les activités de placement	<u>(469 384)</u>	<u>2 636 585</u>
Encaisse provenant des activités de financement		
Réserves de fluctuations des réclamations	<u>2 095 731</u>	<u>319 389</u>
Encaisse nette (utilisée) fournie par les activités de financement	<u>2 095 731</u>	<u>319 389</u>
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse pour l'exercice	303 035	305 222
Encaisse en début d'exercice	<u>419 934</u>	<u>114 712</u>
Encaisse en fin d'exercice	<u>722 969 \$</u>	<u>419 934 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

1. But de l'organisme

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick a été établi pour administrer les régimes d'assurance collective pour les enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick.

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exempté d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

(a) Comptabilité par fonds et constatation des produits

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés, et les revenus sont inscrits au moment où ils sont acquis.

Les revenus et les dépenses sans restriction qui se rapportent à l'administration sont inscrits au fonds d'administration.

Les revenus et les dépenses reliés aux prestations de retraite/cessation d'emploi sont constatés dans le fonds d'indemnités de retraite.

(b) Contribution sous forme de services

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick reçoit des services bénévoles de ses membres. Étant donné que ces services ne sont pas payés et étant donné la difficulté de déterminer leur valeur marchande, ces services ne sont pas reconnus dans ces états financiers.

(c) L'utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations telles que la durée d'utilisation, l'amortissement des actifs qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif constatés en date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses constatés pour cette période. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

Note 2 (suite)

(d) Instruments financiers

Initialement, l'organisation mesure ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

Par la suite, l'organisation mesure l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût d'origine ou au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres qui sont coté sur un marché actif, lesquels sont mesurés à leur juste valeur. Les changements dans la juste valeur sont constatés dans le revenu net.

Les actifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les espèces et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les comptes créditeurs, les revenus futurs, les provisions pour fluctuation des sinistres et les obligations au titre des prestations constituées de retraite/démission des employés.

(e) Immobilisations

Les immobilisations comprennent le matériel de bureau qui est amorti sur cinq ans.

(f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces sont composées des fonds en caisse et des dépôts bancaires ainsi que des investissements dans des instruments du marché monétaire.

3. Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, et les différences entre la juste valeur marchande et le coût sont constatées dans l'état des résultats.

À long terme	<u>Juste valeur marchande</u>	<u>Coût</u>
Fonds d'actions étrangères	1 449 103 \$	1 542 079 \$
Fonds canadiens à revenu	8 224 281	8 334 032
Fonds d'actions canadiennes	<u>1 753 792</u>	<u>1 813 226</u>
	<u>11 427 176 \$</u>	<u>11 689 337 \$</u>

4. Engagement

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick offre un soutien financier au programme des conseillers professionnels de la NBTA et de l'AEFNB à hauteur de 139 876 \$ par année.

**Régime d'assurance collective
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

5. Réserves avec restrictions

A la fin de l'exercice, les compagnies d'assurance ont des réserves avec restrictions comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
La financière Manuvie		
Réserve encourue mais non déclarée assurance-vie de base GL11338	395 334 \$	411 218 \$
Réserve de prime exonérée GL11338	2 478 871	2 575 931
Réserve de prime exonérée GL17589	262 841	350 048
Réserve encourue mais non déclarée GH14035,6,7	1 908 960	1 895 280
Réserve encourue mais non déclarée GH37481	712 274	634 405
Réserve encourue mais non déclarée MPP 84532	962 660	945 129
Réserve invalidité à vie GL 11338	1 124 380	1 193 325
Réserve encourue mais non rapportée – assurance invalidité à long terme GL 11338	1 038 478	830 497

6. Instruments financiers

Politique sur la gestion des risques

L'organisme est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure des risques en date du 31 décembre 2018.

Risque du marché boursier

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux fixe exposent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque d'illiquidité

L'organisme estime qu'il a possèdes des ressources suffisantes pour s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour satisfaire ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Risque de crédit

Le risque de crédit de l'organisme est surtout attribuable à ses comptes débiteurs. L'organisme estime que le risque de crédit relié aux comptes débiteurs est limité pour les raisons suivantes lors des trois derniers exercices, l'organisme n'a pas reconnu de dépense pour comptes douteux.